

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère des Affaires autochtones

ISSN 1718-7273

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS EN 2012-2013	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Mesures de rendement	15
Organigramme du Ministère	16
Lois	17
Organismes, conseils et commissions.....	17
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE.....	18
Tableau 1 : Dépenses prévues du Ministère 2012-2013 (M\$)	18
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	19
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2011-2012.....	20
Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2011-2012.....	23

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS EN 2012-2013

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) a été créé en 2007 en vue d'établir un partenariat solide et élargi avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits de l'Ontario.

Le Ministère dirige les initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et coordonne les initiatives interministérielles liées aux politiques qui touchent les Autochtones ainsi que les échanges multilatéraux avec ceux-ci.

Mandat

Le ministère des Affaires autochtones souhaite améliorer la qualité de vie des Autochtones de l'Ontario en créant des économies durables et en améliorant les conditions sociales.

Pour remplir son mandat, le Ministère doit :

- élaborer des politiques en collaboration avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits ainsi qu'avec les ministères de l'Ontario et le gouvernement fédéral, lorsque cela est approprié;
- régler les revendications territoriales et accélérer le règlement des griefs historiques;
- promouvoir la collaboration et la coordination dans tous les ministères relativement aux politiques et programmes autochtones;
- établir les priorités pour le programme autochtone de l'Ontario et mesurer les progrès réalisés en lien avec ce programme;
- sensibiliser davantage le gouvernement et le public aux peuples et aux questions autochtones ainsi qu'aux pratiques visant à assurer la consultation et la participation des Autochtones;
- faciliter l'accès des populations autochtones aux programmes, services et sources d'information du gouvernement de l'Ontario ;
- favoriser la diversité, en particulier la représentation de la communauté autochtone dans la fonction publique de l'Ontario.

Faisant fond sur ce vaste mandat, l'orientation stratégique énonce les quatre priorités suivantes du Ministère :

- resserrer les liens entre l'Ontario et les partenaires autochtones;
- améliorer les conditions sociales et la qualité de vie des Autochtones;
- accroître le développement et la durabilité économiques des populations autochtones;
- régler les revendications territoriales et faire en sorte de rapprocher les populations autochtones et le gouvernement de l'Ontario.

Même s'il incombe à d'autres ministères provinciaux d'assurer la prestation de la plupart des programmes et services conçus spécialement pour améliorer les conditions socioéconomiques, le ministère des Affaires autochtones a pour mandat de collaborer avec ces ministères afin de coordonner les initiatives touchant les politiques et les programmes

qui visent à concrétiser ces priorités clés auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Priorités et résultats

Les priorités du Ministère pour 2012-2013 sont les suivantes :

Initiatives du ministère des Affaires autochtones

- Développer des relations solides et constructives avec les dirigeants et les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Conseiller le gouvernement provincial en matière de politiques et de priorités autochtones.
- Diriger la participation de l'Ontario aux revendications territoriales et à la négociation de traités.
- Sensibiliser et renseigner davantage le gouvernement et le public au sujet des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que des questions qui les concernent.
- Diriger et coordonner l'élaboration de politiques et d'avis opérationnels concernant les consultations ou la participation du Ministère.
- Promouvoir le mieux-être des Autochtones, y compris l'amélioration de l'éducation, de la formation axée sur les compétences et de la santé, en collaboration avec le gouvernement fédéral.
- Coordonner les interventions d'urgence et définir, coordonner et gérer les questions autochtones.
- Collaborer avec d'autres ministères ainsi qu'avec les dirigeants des Premières Nations et des Métis afin de poursuivre la mise en application des recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'Ipewwash*.
- Améliorer la croissance économique et créer des emplois au moyen de partenariats entre les Autochtones, l'industrie et du gouvernement et du développement d'entreprises autochtones et de l'infrastructure économique des collectivités autochtones.
- Administrer le Fonds pour les nouvelles relations pour aider les Premières Nations, les collectivités métisses et les organisations autochtones à participer à des séances de consultation et de mobilisation significatives avec le gouvernement et le secteur privé.

Appui du MAA aux initiatives dirigées par d'autres ministères provinciaux

- Travailler avec les gouvernements autochtones, provinciaux et fédéral ainsi que les secteurs privés à but lucratif et sans but lucratif afin d'améliorer les résultats socioéconomiques et le bien-être des collectivités, tout particulièrement les initiatives ciblant les enfants et les jeunes autochtones.
- Collaborer avec d'autres ministères pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives stratégiques clés qui auront une incidence sur les peuples autochtones et pour s'assurer que ces initiatives soutiennent le développement économique des Autochtones. Entre autres initiatives provinciales, notons la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, la modernisation de la *Loi sur les mines*, l'Initiative

d'aménagement du Grand Nord, le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario* et la connectivité à large bande.

- Avec le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM), soutenir le développement des capacités, la participation et les occasions socioéconomiques pour les Premières Nations qui prennent part au développement du Cercle de feu.
- Soutenir le ministère de l'Environnement et les partenaires fédéraux et autochtones dans le cadre du projet pilote Canada-Ontario pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable dans les Premières Nations.

En poursuivant ces objectifs, le Ministère contribue à réaliser les engagements, les priorités et les résultats clés du gouvernement.

Activités du Ministère

Le Ministère s'emploie à atteindre les objectifs du gouvernement en vue de contribuer à la prospérité des peuples autochtones sur des bases de confiance et d'espoir au moyen des activités ci-après.

Respect des obligations juridiques

Ce secteur de programme est axé sur i) le respect des obligations juridiques de la Couronne à l'égard des peuples autochtones qui découlent de l'article 35 de la Constitution canadienne, des droits ancestraux et issus de traités et des lois et politiques provinciales et fédérales, ainsi que sur ii) la réconciliation entre l'Ontario et les peuples autochtones qui vivent en Ontario.

Si les circonstances historiques et la loi le justifient, le Ministère participe aux négociations visant le règlement de revendications territoriales. Le Ministère mène les activités suivantes relatives aux revendications territoriales et aux autres questions territoriales à l'échelle de la province :

- Le Ministère négocie des revendications territoriales et met en œuvre des ententes de règlement sur ces revendications au nom de la province.
- Le Ministère travaille avec le gouvernement fédéral et des représentants algonquins pour négocier un règlement visant les questions soulevées dans la revendication territoriale des Algonquins.
- Le Ministère cherche une solution à l'utilisation provisoire du parc Ipperwash jusqu'à ce que ce dernier soit cédé aux terres de réserve.
- Le Ministère travaille de concert avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral, par l'entremise du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, afin d'explorer la possibilité d'établir une commission d'étude des traités de l'Ontario.
- Le Ministère met en œuvre des améliorations au processus de négociation pour promouvoir le règlement efficace des revendications territoriales.

- Le Ministère s'efforce d'assurer une meilleure coordination avec le Canada pour mettre en œuvre ses mesures d'amélioration du processus de négociation des revendications territoriales.
- Le Ministère assure une coordination continue avec le ministère du Procureur général quant au contentieux des affaires civiles autochtones.
- Le ministère poursuit les discussions avec la Nation anishinabek concernant les accords de gouvernance.
- Le ministère a conjointement établi le Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash afin de mettre en application les recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*. Le Comité poursuit ses travaux sur les priorités établies, soit la création d'une commission d'étude des traités de l'Ontario, les services de police des Premières Nations et les lieux historiques et lieux de sépulture.
- Le Ministère mène actuellement, avec le Canada et Métis Nation of Ontario, une recherche sur l'existence d'une communauté métisse titulaire de droits qui répond aux critères du jugement Powley dans la région Mattawa-Nippissing.
- Le Ministère continue d'entreprendre des recherches sur les communautés métisses historiques et d'élaborer des politiques ministérielles sur les peuples autochtones de la province et les questions connexes.
- Le Ministère continue d'agir à titre de membre de l'équipe d'examen du gouvernement et de formuler des commentaires et des conseils sur l'identification de collectivités autochtones en ce qui concerne les évaluations environnementales en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Le Ministère donne aux proposants (secteurs public et privé) des avis sur les collectivités autochtones qui devraient être consultées.
- Le Ministère continue de donner aux autres ministères des conseils et des avis stratégiques et opérationnels sur l'obligation de consulter de la Couronne lorsque celle-ci entreprend des activités pouvant avoir une incidence sur les droits ancestraux et issus de traités. Il donne également aux autres ministères des renseignements et des conseils sur la préparation de lois et de règlements. En collaboration avec d'autres ministères, il élabore et fournit des outils et des avis ministériels internes sur la consultation.

Amélioration de la croissance économique et création d'emplois

Des entreprises fortes et dynamiques profitent tant aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits qu'à l'Ontario tout entier. En vue d'améliorer la croissance économique et de créer des emplois pour les Autochtones, le Ministère doit entreprendre les activités ci-après.

- Mettre en œuvre le projet pilote d'approvisionnement auprès des Autochtones annoncé en mars 2012 et devant s'échelonner sur deux ans. Ce projet vise à accroître les occasions commerciales et économiques pour les Autochtones au moyen de marchés avec le gouvernement de l'Ontario.

- Soutenir la participation d'entreprises et d'entrepreneurs métis à des occasions de développement des ressources au moyen d'un engagement visant le financement de Métis Voyageur Development Fund Inc.
- Travailler avec les partenaires métis pour mettre en œuvre les priorités stratégiques en matière de développement économique des Métis, y compris en ce qui concerne le Métis Nation of Ontario Housing Investments Inc.
- Travailler avec les partenaires autochtones et les ministères pour accroître la participation des Autochtones aux occasions de développement des ressources naturelles et s'assurer que les Autochtones tirent davantage profit de telles occasions.
- Donner un appui soutenu aux entreprises et aux entrepreneurs autochtones au moyen de la Boîte d'outils pour le développement des entreprises et le Répertoire des entreprises autochtones.
- Collaborer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de façon à ce que le Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord puisse aider les peuples autochtones et d'autres Ontariens du Nord à participer au nouveau développement économique du Cercle de feu et à en tirer parti.
- Travailler avec d'autres ministères pour faire en sorte que le développement économique autochtone soit encouragé par la modernisation de la *Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario*, la *Loi sur l'énergie verte*, l'Initiative d'aménagement du Grand Nord, le Plan de croissance du Nord de l'Ontario et d'autres initiatives provinciales.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral à la coordination et à l'harmonisation des priorités de développement économique autochtone.
- Collaborer avec le ministère du Développement du Nord et des Mines pour cerner les occasions commerciales et économiques pour les Premières Nations et les Métis dans le cadre du développement du Cercle de feu et pour faciliter leur accès à ces occasions, notamment au moyen d'un soutien des capacités et des activités.
- Dans le cadre des discussions provinciales-territoriales avec le Groupe de travail sur les affaires autochtones, promouvoir l'apprentissage et le partage d'information sur les réussites autochtones en contribuant au site Web du Groupe de travail et en mettant l'accent sur l'infrastructure et Métis Voyageur Development Fund.
- Travailler en partenariat avec le Secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains et Toronto 2015 pour s'assurer que les Autochtones ont la possibilité de saisir des occasions économiques en lien avec les Jeux de 2015.
- Dans le cadre de tables continues de discussion et de liaison, travailler avec des organisations des Premières Nations et des Métis sur les priorités de

développement économique, y compris la stratégie de relance économique d'Akwesasne, la stratégie de développement économique de Nishnawbe Aski Nation, le plan stratégique de développement économique complet du Grand Council of Treaty 3, le plan économique des Anishinabek et le plan de développement économique de Métis Nation of Ontario.

- Soutenir le ministère de l'Environnement en contribuant à l'élaboration du projet de loi sur la protection des Grands Lacs.

Fonds pour les nouvelles relations

Le Fonds pour les nouvelles relations aide les collectivités des Premières Nations et des Métis à développer des compétences fondamentales en matière de consultation et de participation afin de pouvoir interagir avec le gouvernement et le secteur privé sur des questions touchant les terres et les ressources au moyen d'accords de paiements de transfert pluriannuels dans le cadre du volet Soutien au développement des compétences de base en consultation.

Ce fonds investit également, au moyen d'un financement annuel au titre du volet Renforcement des capacités, dans les collectivités et les organisations qui s'efforcent de renforcer les capacités de leurs ressources internes au-delà des compétences de base en matière de consultation en vue d'une participation à des activités de développement économique. Il vise aussi à aider les organisations autochtones à renforcer leurs capacités de participer à des consultations avec les pouvoirs publics (provinciaux et municipaux) et l'industrie.

Amélioration des résultats pour les jeunes

Dans le cadre de l'engagement pris à l'occasion du discours du Trône de 2011 de continuer de s'affairer à combler le fossé socioéconomique entre les populations autochtones et non autochtones, le MAA, en collaboration avec d'autres ministères provinciaux, soutiendra des investissements stratégiques visant à accroître le bien-être des jeunes et des collectivités autochtones, notamment :

- Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et des partenaires autochtones pour la préparation de rapports clés sur le bien-être. La Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance devrait publier son rapport final à l'automne 2012. Le Ministère aidera alors le MSEJ à formuler une réponse adéquate.
- Collaborer avec le ministère de l'Éducation, le gouvernement du Canada et les Chiefs of Ontario concernant la Stratégie pour la réussite des élèves des Premières Nations, laquelle vise à améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones dans les réserves, à accroître l'appui aux élèves des Premières Nations et à faciliter une transition réussie entre les écoles des Premières Nations et le système d'éducation financé par le gouvernement provincial.
- Continuer de travailler avec le ministère de l'Éducation dans le cadre de discussions bilatérales avec la Nation anishinabek pour voir à l'amélioration des résultats

scolaires et pour se pencher sur la manière dont les résultats peuvent être reproduits dans d'autres parties de la province.

- Collaborer avec le ministère de l'Éducation pour soutenir les politiques et les programmes d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits en mettant notamment sur pied une initiative stratégique mixte sur l'éducation dans les réserves, y compris des options stratégiques relatives au rôle du gouvernement provincial sur le plan de l'éducation dans les réserves.
- Travailler avec d'autres ministères dans le cadre d'accords tripartites avec le gouvernement fédéral et des partenaires autochtones. Ces processus visent notamment la santé, le bien-être des enfants et l'aide sociale.
- Collaborer avec des organisations sans but lucratif, comme Right To Play et la Fondation Belinda Stronach, pour offrir des programmes aux enfants et aux jeunes autochtones. Des programmes sont actuellement offerts dans plus de 40 collectivités en Ontario.
- Codiriger la coordination de la réponse du gouvernement provincial au rapport du coroner sur les suicides de jeunes à Pikangikum. Cette réponse devra être soumise vers la fin de 2012.
- Travailler avec d'autres ministères, les Premières Nations et le gouvernement fédéral pour cerner les occasions pour la jeunesse qui découlent du développement du Cercle de feu.
- Diriger les travaux du Groupe de travail sur les affaires autochtones (qui est composé de membres provenant des gouvernements provinciaux et territoriaux et des organismes autochtones nationaux), soit :
 - ☐ convoquer une réunion fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'éducation des Autochtones et élaborer un cadre pour cette réunion;
 - ☐ élaborer un plan travail conjoint sur les priorités partagées avec le Conseil des ministres de l'Éducation;
 - ☐ rédiger un rapport sur les pratiques de déclaration volontaire dans le système d'éducation partout au pays;
 - ☐ dresser un inventaire des accords bilatéraux novateurs en matière d'éducation avec le gouvernement fédéral et des organismes autochtones régionaux.

Amélioration des capacités

Le Ministère accorde un financement direct aux Premières Nations, aux Métis et aux organismes autochtones qui leur permet d'embaucher du personnel et des experts afin d'accroître leur capacité de créer des liens avec le gouvernement et de participer à des consultations.

Ce volet comprend ce qui suit :

- Financement de base
 - o Le Ministère accorde un financement annuel à quatre organismes provinciaux en vue de soutenir leurs opérations.
 - o Le financement de base vise à :
 - assurer le maintien en poste et le perfectionnement continu des ressources humaines;
 - permettre l'atteinte des buts établis par les organismes autochtones dans leurs plans de travail annuels.
- Fonds de participation
 - o Le Ministère soutient la participation d'organisations des Premières Nations et des Métis à des processus bilatéraux (tables de liaison avec le gouvernement de l'Ontario). Cet appui aux processus bilatéraux vise à :
 - soutenir la contribution des Autochtones aux programmes, services, politiques et processus provinciaux nouveaux et existants;
 - assurer des mesures concrètes et significatives en lien avec les priorités partagées;
 - permettre la détermination et la résolution des enjeux;
 - favoriser la création de liens plus solides et plus efficaces.
- Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain
 - o Le Ministère poursuit son partenariat avec le gouvernement fédéral afin de soutenir la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU), une stratégie fédérale axée sur les initiatives de renforcement des capacités dans trois villes, soit Thunder Bay, Ottawa et Toronto. Ces travaux comprennent un appui aux jeunes Autochtones vivant à Thunder Bay.

Par l'entremise du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, le Ministère finance le développement des capacités stratégiques au sein des organismes politiques territoriaux.

Le Ministère finance Métis Nation of Ontario pour soutenir des activités conjointes d'élaboration de politiques et de recherche.

De concert avec le ministère du Développement du Nord et des Mines, le Ministère finance le Conseil tribal de Matawa pour l'exploitation de son bureau de coordination du développement du Cercle de feu.

Le Ministère continue de favoriser le renforcement des capacités au moyen d'occasions régulières d'échange d'information et d'interaction, y compris la Réunion annuelle des premiers ministres avec les dirigeants autochtones, les réunions des ministres avec les chefs et les dirigeants, les visites sur place des ministres et des processus nationaux tels que le Groupe de travail sur les affaires autochtones et le Symposium sur le développement économique des Métis.

Sommaire des réalisations

La présente section présente le sommaire des réalisations du ministère des Affaires autochtones pendant l'exercice 2011-2012.

On trouvera des renseignements additionnels sur ces réalisations et autres réalisations du Ministère dans l'annexe : Rapport annuel 2011-2012, page 21 de la Partie I du présent Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013 du ministère des Affaires autochtones.

Resserrement des liens avec les Autochtones

Le Ministère a travaillé de concert avec les Premières Nations et les Métis pour répondre aux recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'Ippeewash*, par l'entremise du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport l'Ippeewash et de l'accord-cadre visant les Métis.

Le Ministère travaille au niveau provincial et territorial avec des organismes tels que Anishinabek Nation, Grand Council of Treaty 3, Nishnawbe Aski Nation et Métis Nation of Ontario, ainsi qu'avec des collectivités en particulier, telles que la Nation Ojibway de Saugeen, la Première Nation du lac Shoal, la Première Nation du lac la Croix et la Première Nation d'Akwesasne. Ces processus bilatéraux facilitent la liaison avec les ministères, favorisent une meilleure compréhension des points de vue des Autochtones quant aux enjeux, encouragent l'innovation sur le plan des politiques et des programmes et donnent un soutien financier à ces organisations afin qu'elles puissent participer aux discussions.

Le Ministère participe à divers processus nationaux axés sur l'avancement des priorités adoptées par les provinces, les territoires et les organismes autochtones nationaux. Entre autres processus nationaux, notons le Groupe de travail sur les affaires autochtones qui centre actuellement ses activités sur le développement économique, l'éducation et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. On note également le Symposium sur le développement économique des Métis et le Groupe de travail sur la consultation et l'accommodement, qui est composé de fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le MAA a donné des conseils et de l'information à d'autres ministères concernant des questions relatives à la réglementation et aux politiques en matière de consultation, y compris le Renewable Energy Guide.

Le MAA a donné aux ministères des conseils et des avis stratégiques et opérationnels quant au respect de l'obligation de consulter de la Couronne.

Amélioration des conditions sociales

Le Ministère a contribué à l'amélioration des conditions sociales des peuples autochtones de l'Ontario par diverses initiatives auxquelles ont participé des partenaires autochtones, des ministères provinciaux ainsi que le ministère des Affaires autochtones et du

Développement du Nord Canada. Entre autres initiatives, notons le Groupe de travail mixte sur la prévention de la violence contre les femmes autochtones, des initiatives d'aides nutritionnels aux enfants et aux jeunes autochtones et des initiatives de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones. Le Ministère a également offert son appui à l'organisation Right To Play et à la Fondation Belinda Stronach pour l'établissement de loisirs et d'occasions d'apprentissage pour les jeunes dans plus de 40 collectivités des Premières Nations ainsi que d'initiatives en milieu urbain visant à améliorer les compétences essentielles, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat.

Le Ministère administre l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière avec les Premières Nations de l'Ontario, qui a été signée en 2008 et dont les paiements sont entrés en vigueur en 2011. Cette entente a pour but d'offrir aux Premières Nations un appui stable et à long terme qui permettra d'améliorer la qualité de vie dans leurs collectivités.

Le MAA donne son appui à Gestion des urgences Ontario et à d'autres ministères lors de situations liées à la gestion des urgences et lors de crises sociales. Ce volet comprend un appui pour la surveillance des feux de forêt et un soutien lors des évacuations effectuées à l'été 2011 dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

Durabilité économique

Le Ministère a donné son appui au ministère du Développement du Nord et des Mines dans le cadre de la coordination des activités menées avec les ministères partenaires et le Canada pour soutenir le renforcement des capacités des Premières Nations eu égard au développement du Cercle de feu et la possibilité qu'ont les Premières Nations d'y participer et d'en tirer parti. Ce volet comprend un financement au Conseil tribal de Matawa pour la mise sur pied d'un bureau de coordination du développement du Cercle de feu et le soutien de l'élaboration de processus de financement provinciaux-fédéraux-industriels pour les Premières Nations touchées par le développement du Cercle de feu.

Le Ministère a collaboré avec d'autres ministères et Nishnawbe Aski Nation pour la tenue de la NAN Chief's Energy Conference. Cela fait fond sur les travaux réalisés par Nishnawbe Aski Nation pour améliorer la planification stratégique des suites du NAN Economic Summit 2010-2011.

Le Ministère a soutenu le Grand Council of Treaty 3 dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie économique régionale.

Le Ministère a soutenu Métis Nation of Ontario dans le cadre de la mise en œuvre des priorités clés de sa stratégie de développement économique, en mettant l'accent sur la création et les opérations de Métis Nation of Ontario Housing Investments Inc.

Le Ministère a soutenu les travaux en cours du Conseil mohawk d'Askwasasne pour la mise en œuvre de sa stratégie de relance économique.

Voici quelques autres initiatives entreprises par le Ministère en 2011-2012 :

- Réalisation de la deuxième année du Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord, un fonds triennal de 45 millions de dollars, avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
- Lancement d'un certain nombre d'outils pour soutenir le développement économique et commercial autochtone, y compris la Boîte d'outils pour le développement des entreprises, le centre d'information en ligne sur le développement économique des Autochtones sur la page Web du Ministère et le guide et gabarit sur le profil économique des collectivités des Premières Nations.
- Approbation d'une initiative pilote biannuelle d'approvisionnement auprès des Autochtones pour accroître la participation des entreprises autochtones aux activités d'approvisionnement du gouvernement et pour soutenir le développement économique des Autochtones.
- Annonce conjointe de Métis Nation of Ontario et du Ministère en ce qui concerne la création d'un financement provincial pour le nouveau Métis Voyageur Development Fund Inc. et la signature d'un protocole d'entente visant à promouvoir le développement économique des Métis.
- Soutien concerté du ministère et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada aux Chiefs of Ontario pour la conception et la tenue de quatre ateliers régionaux de renforcement des capacités destinés aux agents de développement économique des Premières Nations. Ces ateliers ont fait suite aux principales recommandations du Forum économique des Premières nations de l'Ontario tenu en 2010.

Règlements de revendications territoriales et réconciliation

En matière de règlements de revendications territoriales et de réconciliation, les résultats atteints en 2011-2012 comprennent la conclusion d'ententes finales de règlement avec la Première Nation de Couchiching et la Première Nation ojibway de Wabigoon Lake. Une entente de règlement a également été signée avec les Nations autonomes de Wabaseemoong afin de régler une revendication historique d'inondation qui donne une occasion de développement économique. La cérémonie de signature de cette entente a eu lieu dans la collectivité le 18 août 2011.

Certaines procédures ont été améliorées pour s'assurer que les nouvelles revendications territoriales sont examinées et évaluées dans les trois années qui suivent leur dépôt.

Cette dernière année, le Ministère a proposé l'adoption de mesures législatives pour faciliter la mise en œuvre de l'entente de règlement de la revendication territoriale de 1995 de la Première Nation de Nipissing. Les mesures législatives proposées, lesquelles ne s'appliquent qu'aux terres détenues en fief simple qui sont cédées à la Première Nation de Nipissing en vertu de cette entente de règlement, rétabliraient l'exemption d'impôt foncier qui était en place au moment de la signature de l'entente.

Des mesures ont été prises pour protéger l'entente de transfert des terres pour le parc Ipperwash. Cela permettra au gouvernement provincial de mener à bien le transfert des terres au gouvernement du Canada en vertu de sa Politique sur les ajouts aux réserves.

Le Ministère a soutenu la proposition de la ministre voulant que le Haudenosaunee Confederacy Chiefs Council et le Ministère tiennent des discussions relatives à l'élaboration d'un protocole de communication visant à assurer la participation de tous dans le cadre de questions d'intérêt commun. Cela annoncerait le début d'une nouvelle relation pour l'Ontario.

Le Ministère poursuit ses discussions avec des organismes autochtones tels que le Conseil tribal Mushkegowuk et les collectivités autochtones afin de connaître leur point de vue en ce qui concerne le rôle et les responsabilités de l'Ontario eu égard à la mise en œuvre des traités.

Le Ministère a travaillé conjointement avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral, dans le cadre du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, afin d'explorer la possibilité de mettre en place une commission d'étude des traités de l'Ontario.

Fonds pour les nouvelles relations

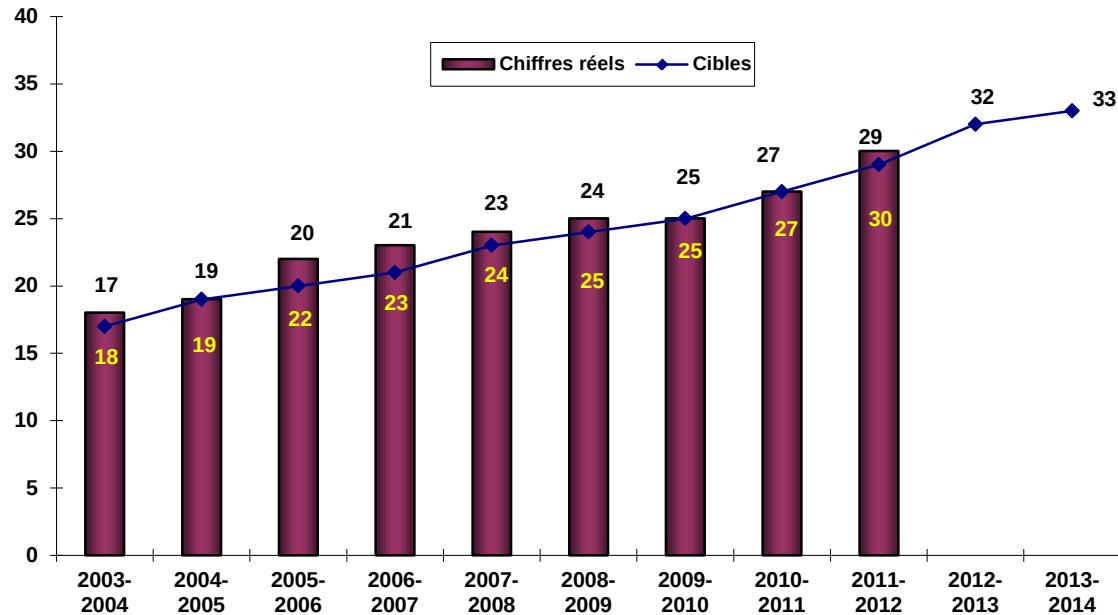
En mai 2008, le gouvernement s'est engagé à fournir 25 millions de dollars sur une période de deux ans (2008-2009 et 2009-2010) au Fonds pour les nouvelles relations (FNR) afin d'aider les collectivités et les organismes autochtones à participer activement à des consultations significatives avec le gouvernement et le secteur privé.

Dans son Budget 2010, l'Ontario a annoncé un autre investissement de 60 millions de dollars dans le Fonds pour les nouvelles relations sur les quatre prochaines années.

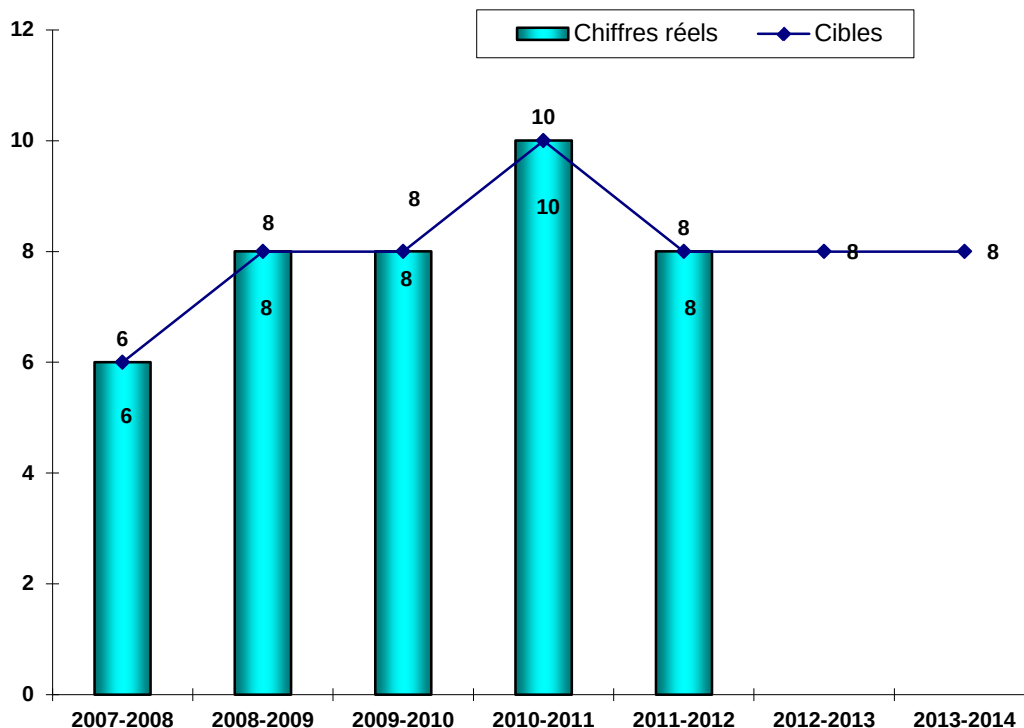
- En 2011-2012, le volet Soutien au développement des compétences en consultation de base a financé 104 projets.
- En 2011-2012, le volet Renforcement des capacités a financé 51 projets.

Mesures de rendement

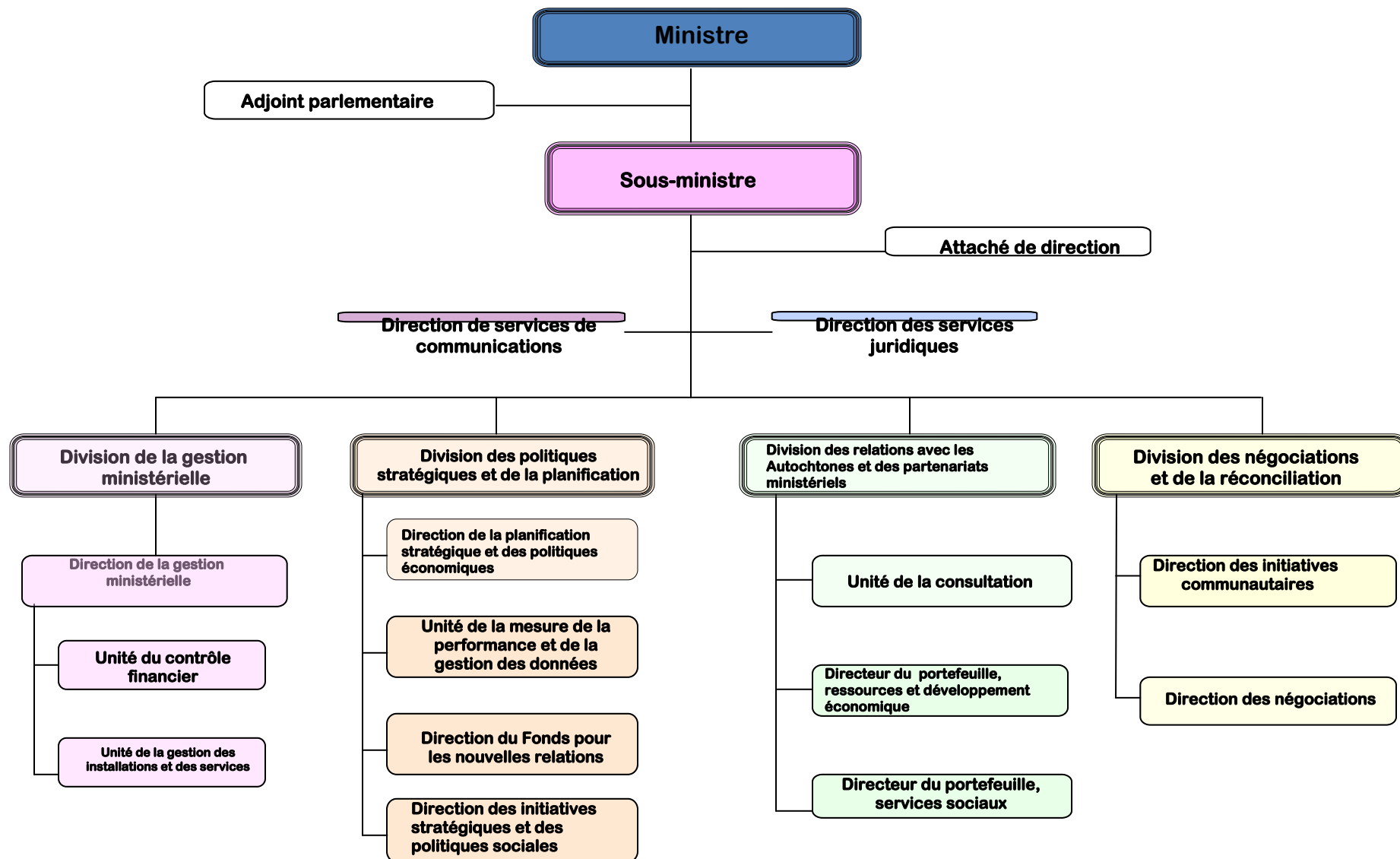
Augmenter le nombre d'ententes de règlement finales exécutées au sujet des revendications territoriales et d'autres questions territoriales en Ontario.



Accroître le nombre de processus liés aux relations ou de tables de liaison avec les dirigeants et les organismes autochtones, les ministères partenaires et les intervenants externes afin de soutenir les priorités et les pratiques exemplaires du gouvernement en matière de participation et de consultation.



Organigramme du Ministère



Lois

Le ministère des Affaires autochtones est responsable de l'application des lois suivantes :

- An Act to implement the Terms of a Settlement of all Claims arising out of the Contamination by Mercury and other Pollutants of the English and Wabigoon and Related River Systems (*English and Wabigoon River Systems Mercury Contamination Settlement Act, 1986*).

Cette loi confirme une entente prévue par la loi portant sur le rejet de mercure dans les rivières English et Wabigoon et crée le Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure, lequel accorde des indemnités aux membres des Premières Nations de Grassy Narrows et d'Islington qui manifestent des symptômes d'empoisonnement au mercure.

Organismes, conseils et commissions

Aucun organisme de l'annexe 1 ne relève du ministère des Affaires autochtones.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

La figure ci-dessous montre la répartition des dépenses du Ministère en 2012-2013 selon les principales catégories de charges de fonctionnement. Ces catégories sont les suivantes :

- traitements et avantages sociaux
- transports et communications
- services
- fournitures et matériel
- paiements de transfert (y compris les charges de fonctionnement et d'immobilisations)

Information financière totale du Ministère par catégorie de dépenses – 2012-2013 (en dollars et en pourcentages)

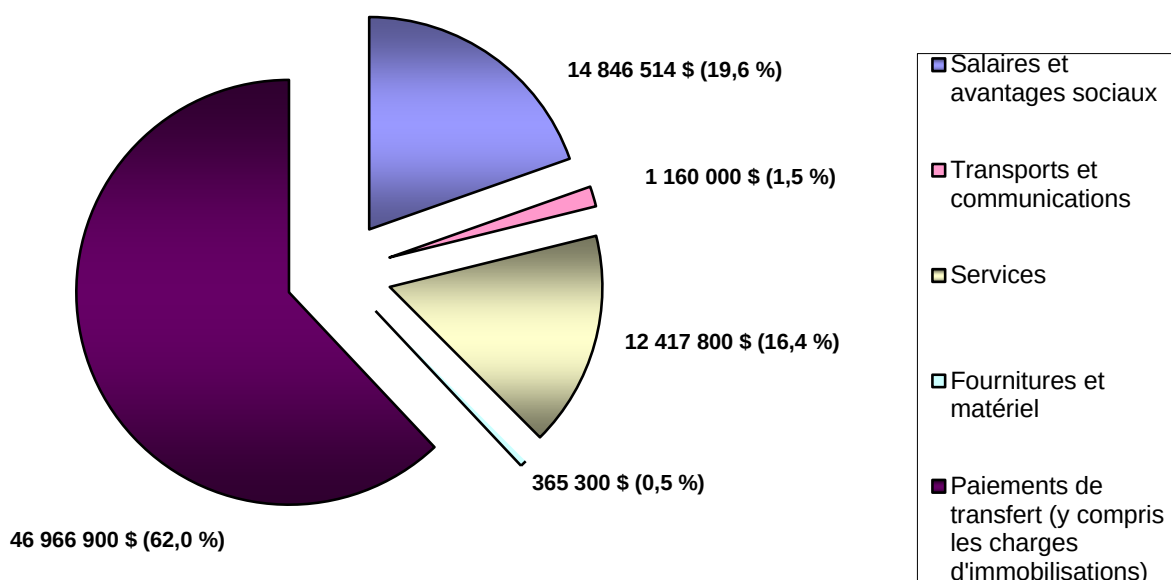


Tableau 1 : Dépenses prévues du Ministère 2012-2013 (M\$)

Fonctionnement	71,955
Immobilisations	3,801
TOTAL	75,756

MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le ministère des Affaires autochtones contribue à l'avancement de l'approche du gouvernement en matière d'affaires autochtones et d'obligations juridiques; il travaille en collaboration avec les peuples autochtones, le gouvernement fédéral et d'autres partenaires au bien-être des peuples autochtones de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2012-2013 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2011-2012 \$	%	Prévisions 2011-2012* \$	Chiffres réels provisoires 2011-2012* \$	Chiffres réels 2010-2011* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	75 692 500	(2 665 700)	(3,4)	78 358 200	97 613 800	71 352 621
Moins : Mandats spéciaux	--	--	0,0	--	--	--
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	75 692 500	(2 665 700)	(3,4)	78 358 200	97 613 800	71 352 621
Mandats spéciaux	--	--	0,0	--	--	--
Crédits législatifs	64 014	--	0,0	64 014	64 014	--
Total du Ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	75 756 514	(2 665 700)	(3,4)	78 422 214	97 677 814	71 352 621
Redressement de consolidation et autres redressements – Organisme ABC	--	--	0,0	--	--	--
Redressement de consolidation et autres redressements – Organisme DEF	--	--	0,0	--	--	--
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	75 756 514	(2 665 700)	(3,4)	78 422 214	97 677 814	71 352 621
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit A	--	--	0,0	--	--	--
Moins : Mandats spéciaux	--	--	0,0	--	--	--
Total des actifs de fonctionnement et immobilisations à voter	--	--	0,0	--	--	--
Mandats spéciaux	--	--	0,0	--	--	--
Crédits législatifs	--	--	0,0	--	--	--
Total des actifs	--	--	0,0	--	--	--

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du Ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget 2012 de l'Ontario.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts/2010/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2012/index.html>

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2011-2012

En 2011-2012, le Ministère a continué de collaborer avec ses partenaires autochtones et avec d'autres ministères dans le but d'améliorer la qualité de vie des Autochtones de l'Ontario. Depuis un an, des progrès ont été réalisés au chapitre des négociations, des politiques et de la création de liens.

Les secteurs de programme qui doivent faire état de leurs réalisations en 2011-2012 sont ceux qui étaient en place pour le Ministère en 2011-2012, comme établi dans le Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012.

Resserrement des liens avec les Autochtones

Réponse au *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*

Le Ministère est responsable de la mise en application par le gouvernement des recommandations formulées dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*. En 2011-2012, il a ainsi poursuivi le travail amorcé avec les ministères partenaires en vue de faire le suivi des progrès ayant été réalisés sur ce plan.

Le Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, coprésidé par la ministre des Affaires autochtones et le chef régional de l'Ontario, témoigne de l'engagement de la province à resserrer ses liens avec les peuples autochtones de l'Ontario et à travailler en collaboration avec ceux-ci à l'amélioration des conditions socioéconomiques et à l'établissement de nouvelles possibilités pour les peuples autochtones. Les priorités du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash pour 2011-2012 étaient l'examen de la mise sur pied d'une commission des traités pour l'Ontario, les services de police des Premières Nations et les lieux historiques et lieux de sépulture. L'Ontario et le Canada ont conjointement financé une initiative dirigée par les Chiefs of Ontario et visant à établir différents points de vue quant à la portée, au mandat et à la gouvernance éventuels d'une commission sur les traités. Un forum de discussion a été tenu en mars 2012 avec le personnel chargé des politiques des organismes des Premières Nations et des ministères provinciaux afin de discuter des lois et des règlements provinciaux sur les lieux historiques et les lieux de sépulture. Ce forum devait permettre une meilleure compréhension mutuelle des responsabilités provinciales et des points de vue des Premières Nations à cet égard.

L'Ontario a également travaillé avec Métis Nation of Ontario à la mise en œuvre des recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash* dans le contexte de l'Accord-cadre entre le gouvernement de l'Ontario et Métis Nation of Ontario.

Dans le cadre de discussions exploratoires sur une autonomie gouvernementale complète, la Nation anashinabek, le Canada et l'Ontario ont tenu le *Nigaan Ga-Zhaamin : Avançons ensemble* pour entendre des expériences directes de négociation et de mise en œuvre d'accords d'autonomie gouvernementale de partout au Canada.

Amélioration des conditions sociales

Le Ministère continue d'appuyer les relations de l'Ontario avec les Autochtones vivant en milieu urbain dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU), dirigée par le gouvernement fédéral, en finançant des initiatives de renforcement des capacités dans trois villes engagées dans la SAMU, à savoir, Toronto, Ottawa et Thunder Bay.). Entre autres mesures de soutien aux Autochtones vivant en milieu urbain, notons la mise sur pied d'un projet de recherche sur les communautés autochtones de Toronto conçu pour fournir des données qualitatives et quantitatives en réponse aux besoins croissants et complexes de la population autochtone urbaine dans la région de Toronto.

Le Ministère continue de travailler avec ses partenaires urbains, notamment avec l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres, sur divers projets, dont la programmation d'aides nutritionnels aux enfants et aux jeunes autochtones.

Dans le cadre de sa réponse au Cadre de travail pour mettre fin à la violence contre les femmes autochtones, le Ministère a financé un éventail de programmes et de projets par l'entremise des partenaires du Groupe de travail mixte sur la prévention de la violence contre les femmes autochtones.

Le Ministère a aussi participé à la résolution de problèmes liés au bien-être et à l'aide sociale pour les enfants autochtones avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services sociaux et communautaires, le gouvernement fédéral (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Santé Canada) et les Chiefs of Ontario. En outre, le Ministère agit à titre de partenaire au sein du Comité trilatéral des hauts fonctionnaires sur la santé des Premières Nations qui a été créé l'an dernier.

Le MAA a collaboré avec un certain nombre de ministères et avec le gouvernement fédéral pour répondre aux priorités établies par les Premières Nations et les collectivités autochtones qui déclarent des situations d'urgence ou sont en situation de crise. À cette fin, il a notamment travaillé en partenariat avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour offrir des mesures de soutien parascolaires à l'école secondaire Dennis Franklin Cromarty, à Thunder Bay.

Le Ministère a amélioré ses initiatives pour la jeunesse en élargissant la portée de ses programmes à plus de 40 collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Ces initiatives ont bénéficié d'un financement du secteur privé et d'autres organisations. Le Ministère a également participé, avec les collectivités des Premières Nations, à un éventail d'activités pour la jeunesse, en donnant notamment son appui à l'Ontario First Nations Young Peoples Council pour sa politique sur la participation des jeunes.

Possibilités sur le plan économique et durabilité

En 2010, le Ministère et Métis Nation of Ontario ont mis sur pied un processus formel pour discuter de la création d'un fonds de développement économique des Métis en Ontario, une des priorités établies dans l'Accord-cadre entre le gouvernement de l'Ontario et Métis Nation of Ontario. Des suites de ces négociations, l'Ontario et la Nation Métis de l'Ontario

Ministère des Affaires autochtones

ont, en juin 2011, annoncé la création et le financement provincial de Métis Voyageur Development Fund Inc., une corporation indépendante de développement économique des Métis qui obtiendra un financement provincial pouvant atteindre 30 millions de dollars sur dix ans, conformément aux modalités établies dans l'entente de développement économique des Métis. Les exercices 2011-2012 et 2012-2013 sont des années de développement pour Métis Voyageur Development Fund; il prévoit commencer à octroyer du financement aux entrepreneurs métis du secteur des ressources et aux entreprises métisses en 2012. Une note de service entre le Ministère et Métis Nation of Ontario fait foi de l'engagement des deux parties de poursuivre leurs travaux concertés visant à promouvoir le développement économique des Métis, à obtenir d'autres sources de financement et à évaluer ce fonds.

L'initiative pilote d'approvisionnement auprès des Autochtones de l'Ontario vise à accroître la participation des entreprises autochtones aux marchés gouvernementaux et à soutenir le développement économique des Autochtones. Depuis mars 2012, et pour une période de deux ans, les ministères peuvent envisager d'octroyer des marchés aux Autochtones si l'approvisionnement en biens ou services aura une incidence sur les peuples autochtones. Cette initiative pilote soutient les collectivités autochtones en stimulant et en diversifiant le développement économique et commercial des Autochtones et en mettant de l'avant des occasions de partenariat entre les entreprises autochtones et non autochtones.

Dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde, le Budget 2010 prévoit un investissement de 45 millions de dollars sur trois ans pour préparer les Ontariens du Nord à remplir de nouveaux emplois dans les secteurs émergents des ressources. Le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités, avec l'appui du MAA, administre le Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord (FPFN), un programme de développement des compétences axé sur les projets qui vise à aider les Ontariens autochtones et non autochtones du Nord à participer à de nouvelles occasions de développement économique, comme le Cercle de feu, et à en tirer parti. Le FPFN appuie l'acquisition des compétences voulues pour obtenir un emploi durable dans les secteurs liés aux ressources et encourage la collaboration entre les employeurs, d'une part, et les collectivités et organismes autochtones et non autochtones du Nord de l'Ontario, d'autre part.

En 2008, le Ministère a mené des négociations visant à établir une nouvelle Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière (EPRJGF) qui fournira aux Premières Nations quelque trois milliards de dollars sur 25 ans. Les paiements en vertu de l'EPRJGF ont commencé à être versés le 1^{er} avril 2011. Aux termes de cette entente, les Premières Nations recevront des paiements réguliers équivalant à 1,7 % de toutes les recettes brutes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Depuis le 22 septembre 2008, le Ministère administre l'Entente concernant les recettes de Casino Rama (ERCR) et l'EPRJGF au nom du gouvernement provincial. L'ERCR a pris fin le 31 juillet 2011.

Revendications territoriales et réconciliation

Les résultats atteints en 2011-2012 comprennent la conclusion d'ententes finales de règlement avec la Première Nation de Couchiching et la Première Nation ojibway de Wabigoon Lake. Une entente de règlement a également été signée avec les Nations

autonomes de Wabaseemoong afin de régler une revendication historique portant sur la submersion des terres qui donne une occasion de développement économique.

Des cérémonies de signature d'ententes de règlement ont eu lieu cette année avec la Première Nation de Fort William, la Première Nation crie de Missanabie et les Nations autonomes de Wabaseemoong. Ces cérémonies sont des événements communautaires d'envergure qui offrent d'importantes occasions de réconciliation.

L'Ontario a également approuvé une exemption quant aux paiements découlant des revendications territoriales afin que ces paiements ne soient pas comptabilisés sous forme de revenus en vertu de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* et de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*.

Le Ministère a poursuivi ses activités de recherche et d'élaboration de politiques sur les collectivités métisses pour guider le respect des obligations du Ministère et du gouvernement à l'égard des Métis.

Fonds pour les nouvelles relations

De 2008 à 2012, le Fonds pour les nouvelles relations a fourni un financement de 51 326 639 dollars pour soutenir plus de 465 projets dans 135 collectivités des Premières Nations, 33 collectivités métisses et 24 organismes autochtones (192 bénéficiaires en tout).

- En 2011-2012, le volet Soutien au développement des compétences en consultation de base a financé 104 projets (accords) pour un financement total de 11 823 752 dollars.
- En 2011-2012, le volet Renforcement des capacités a financé 51 projets pour un financement total de 2 445 653 dollars.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2011-2012

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2011-2012
Fonctionnement	89,40
Immobilisations	8,21
TOTAL	97,67
Effectif (au 31 mars 2012)	151,6

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget 2012 de l'Ontario.

Le budget prévu du ministère des Affaires autochtones pour 2011-2012 était de 78,4 millions de dollars, mais avec le financement supplémentaire octroyé tout au long de l'année, les dépenses ministérielles réelles provisoires pour 2011-2012 ont totalisé 97,67 millions de dollars. Ce montant comprend les dépenses pour les charges de fonctionnement général totalisant 69,87 millions de dollars ainsi que les débours liés au règlement de revendications territoriales et revendications liées aux terres totalisant 27,8 millions de dollars.